

swissdoc.

SWISSDOC NEWS FRANCAIS 2/2020 - UNE PRESTATION DU CSFO

29.01.2020 - 26.02.2020

Professions

Suppressions

Aucune

Nouveautés

0.561.49.0 Ingénieur/e HES en science des données et intelligence artificielle
Sur demande de la rédaction InfoProf (version des InfOP en langue italienne).

Modifications

0.210.7.0 Ingénieur/e HES en viticulture et oenologie
- Désignation modifiée. Avant: Oenologue HES
Sur demande de la rédaction InfOP.

0.430.49.0 Chef/fe d'équipe charpentier/rière (BF)
- Désignation modifiée. Avant: Contremaître/esse de construction en bois
- Remarques effacées. Avant: Règlement d'examen en consultation. Dénomination prévue: Chef/fe d'équipe charpentier/rière (BF).
Le nouveau règlement d'examen a été approuvé par le SEFRI.
[Voir INFOformation&profession du 26.02.2020](#)

0.613.17.0 Droguiste dipl. ES
- Remarques effacées. Avant: Titre officiel ne figurant pas dans l'Ordonnance totalement révisée du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures. Nouveau plan d'études cadre planifié.

Le nouveau plan d'études cadre a été approuvé par le SEFRI. L'annexe de l'Ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures du 11 septembre 2017 (OCM ES) sera mise à jour avec les informations correspondantes.

0.616.22.0 Gestionnaire en tourisme de santé et d'activité physique (DF), abr. 2020
- Désignation modifiée. Avant: Gestionnaire en tourisme de santé et d'activité physique (DF)
- Ajouté une note: abrogé sans remplacement
Le règlement va être abrogé pour le 31.03.2020.

0.824.24.0 Musicien/ne dipl. ES, abr. 2019
- Désignation modifiée. Avant: Musicien/ne dipl. ES

- Remarques effacées. Avant: Dans l'ordonnance totalement révisée du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures, en vigueur depuis le 1er novembre 2017, ce titre officiel n'existe plus. Il n'y a pour le moment pas de plan d'études cadre. Le titre est encore reconnu pendant deux ans au plus après l'entrée en vigueur de cette ordonnance.

Ce titre officiel, reconnu selon l'ancienne Ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures du 11 mars 2005 (OCM ES), n'est plus reconnu selon la nouvelle OCM ES du 11 septembre 2017. Il n'existe aucun plan d'études cadre.

0.825.29.0 Acteur/trice dipl. ES, abr. 2019

- Désignation modifiée. Avant: Acteur/trice dipl. ES

- Remarques effacées. Avant: Dans l'ordonnance totalement révisée du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures, en vigueur depuis le 1er novembre 2017, ce titre officiel n'existe plus. Il n'y a pour le moment pas de plan d'études cadre. Le titre est encore reconnu pendant deux ans au plus après l'entrée en vigueur de cette ordonnance.

Ce titre officiel, reconnu selon l'ancienne Ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures du 11 mars 2005 (OCM ES), n'est plus reconnu selon la nouvelle OCM ES du 11 septembre 2017. Il n'existe aucun plan d'études cadre.

Formations

Suppressions

7.616.42.0 Gestionnaire en tourisme de santé et d'activité physique (DF), préparation à l'examen

Le règlement va être abrogé pour le 31.03.2020.

7.824.7.0 Musique ES

Ce titre officiel, reconnu selon l'ancienne Ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures du 11 mars 2005 (OCM ES), n'est plus reconnu selon la nouvelle OCM ES du 11 septembre 2017. Il n'existe aucun plan d'études cadre.

7.825.16.0 Arts de la scène ES

Ce titre officiel, reconnu selon l'ancienne Ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures du 11 mars 2005 (OCM ES), n'est plus reconnu selon la nouvelle OCM ES du 11 septembre 2017. Il n'existe aucun plan d'études cadre.

Nouveautés

7.811.31.0 Communication multimédia et édition multimédia HES (Master)

Planifié par la Haute école spécialisée bernoise (BFH).

Modifications

7.430.28.0	Chef/fe d'équipe charpentier/ière (BF), préparation à l'examen - Désignation modifiée. Avant: Contremaître/esse de construction en bois, formation - Remarques effacées. Avant: Règlement d'examen en consultation. Dénomination prévue: Chef/fe d'équipe charpentier/ière (BF). <i>Le nouveau règlement d'examen a été approuvé par le SEFRI.</i> Voir INFOformation&profession du 26.02.2020
7.561.27.0	Intelligence artificielle et apprentissage automatique HES (Bachelor) - Note effacée. Avant: planifié - Remarques effacées. Avant: Il s'agit d'un titre de travail. <i>La filière proposée à la Haute école spécialisée de Lucerne (HSLU) a débuté pour la première fois en février 2020.</i>
7.613.21.0	Gestion d'une droguerie ES - Remarques effacées. Avant: Titre officiel ne figurant pas dans l'Ordonnance totalement révisée du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures. Nouveau plan d'études cadre planifié. <i>Le nouveau plan d'études cadre a été approuvé par le SEFRI. L'annexe de l'Ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures du 11 septembre 2017 (OCM ES) sera mise à jour avec les informations correspondantes.</i>

Thèmes généraux

Suppressions

Aucune

Nouveautés

Aucune

Modifications

Aucune